

Paris, le 19 novembre 2025

Jean-Luc Carré réélu Président du Snefcca

Le Conseil d'Administration du 19 novembre 2025 a réélu Jean-Luc Carré à la présidence du Snefcca, le Syndicat National des Entreprises du Froid, des Equipements de Cuisines Professionnelles et du Conditionnement de l'Air.

Les priorités du Président en ce début de mandat sont bien évidemment de mener à bien les chantiers qu'il a engagés, fortement impactés par la publication de la F-Gas III :

- la mise en place de la nouvelle attestation d'aptitude dès que l'Administration en aura publié les modalités ;
- l'accompagnement des adhérents pour s'adapter aux exigences réglementaires et techniques avec les fluides frigorigènes A2L, hydrocarbures, CO₂ et NH₃ ;
- la mise à jour des référentiels de formation avec l'Education Nationale, à commencer par le BTS, et leur déploiement dans les établissements ;
- le renforcement de l'offre de formation, et en particulier pour les métiers de la Cuisine professionnelle.

Le Bureau national l'accompagnera dans la réalisation de ses objectifs :

- Régis de Logivière, président de région Centre Pays de la Loire,
- Pietro Di Adamo, président du groupe Fournisseurs,
- Patrice Didier, président de région Rhône-Alpes,
- Jérôme Goetz, président de la Commission « Réglementation, Sécurité, Environnement »,
- Alain Griotto, président de région PACA Corse,
- Jean-Marie Hernandez, président de région Midi-Pyrénées,
- Thierry Lemièrre, vice-président de région Île-de-France,
- Benoit Lorigeon, vice-président de région Rhône-Alpes,
- Fernando Ramos, président de la Commission Conditionnement de l'Air/ENR, vice-président de région Île-de-France,
- Laurent Sarrat, président de région Aquitaine-Charente,
- Dominique Serin, président de région Nord Pas-de-Calais,
- Vincent Stellan, président de la Commission Cuisine, président de région Île-de-France.

À propos du Snefcca

Le Snefcca, syndicat national des entreprises du froid, des équipements de cuisines professionnelles et du conditionnement de l'air, regroupe et fédère près de 1300 entreprises du secteur afin de travailler conjointement à la représentation et à la promotion de la profession.

Reconnue organisation professionnelle patronale au regard du code du Travail par arrêté du 24 juin 2025, publié au J.O. du 7 août 2025, le Snefcca est l'interlocuteur privilégié des syndicats de salariés et du ministère du Travail. Fort de sa représentativité, le Snefcca promeut les intérêts des installateurs auprès